

ANNEXE : Demande d'accès distant temporaire ou permanent

Cette annexe est liée et indissociable à l' « **ANNEXE CGV_PAS Dispositions du Plan d'Assurance Sécurité** ».

Dans le cas où le Client ne souhaite pas être sollicité à chaque télémaintenance, il autorise LA SOCIETE à se connecter à tout moment sur son infrastructure interne, pour une durée limitée, sans son accord préalable.

LE CLIENT autorise donc, par la présente, LA SOCIETE à se connecter en télémaintenance ou à distance sur son réseau sans autorisation préalable¹. LE CLIENT est informé qu'il peut demander à tout moment l'historique des connexions effectuées par LA SOCIETE sur son réseau.

Cette autorisation est valable (Cocher et compléter l'option désirée) :

- ☐ **jusqu'au** (préciser la date et éventuellement l'heure)
- ☐ **du** (préciser la date et éventuellement l'heure) **au**
- ☐ **jusqu'à** la fin du contrat le liant à LA SOCIETE.

Pour LE CLIENT

NOM – Prénom
Signataire

Fonction

Date

Signature et
cachet

Pour LA SOCIETE

URIEN Jean-Emmanuel

Directeur Général

¹ Dans les limites des contraintes techniques de votre infrastructure